



Déclaration des principes de la SSES

28 octobre 2023

La SSES défend la vision d'une "Suisse 100% renouvelable" et agit selon les principes énoncés ci-après :

Généralités sur l'énergie solaire et la politique énergétique

- Le Soleil est à la base de toute vie sur la Terre. Il est la seule source extérieure d'énergie de haute qualité et est disponible de manière inépuisable. L'énergie solaire est bon marché et flexible. Elle est sûre en ce qui concerne la construction, l'exploitation et le recyclage.
- La SSES est favorable à l'utilisation de toutes les formes d'énergies renouvelables telles que l'énergie hydraulique, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse et la géothermie.
- Les combustibles fossiles sont de l'énergie solaire accumulée pendant des millions d'années ; ils représentent un capital énergétique mis à disposition de manière unique par la nature, que l'humanité devrait utiliser judicieusement et exclusivement de manière ponctuelle.
- La technologie nucléaire repose sur des matières premières dont les réserves facilement accessibles, comme pour le pétrole, seront épuisées dans quelques décennies. Elle comporte de grands dangers pour l'homme et l'environnement. La SSES constate que l'énergie solaire est plus économique, plus fiable, plus sûre, plus durable et plus résiliente que l'énergie nucléaire ; elle préconise la sortie du nucléaire.
- La politique énergétique ne peut pas être menée indépendamment des autres évolutions de l'État. Elle doit être coordonnée avec la politique sociale, climatique et économique.
- Le principe directeur de toute politique énergétique durable et éthiquement défendable doit être de préserver notre environnement et notre climat de la destruction et de la surexploitation. La SSES adhère au principe de l'équité intergénérationnelle.
- La SSES soutient la Stratégie énergétique 2050 adoptée par le peuple en 2017. Elle soutient également l'objectif "zéro net" d'ici 2050, qui doit, à ses yeux, être poursuivi de manière plus frésolue. Les objectifs de l'ES2050 ne pourront être atteints que si l'ensemble de la population peut participer à une transition énergétique décentralisée.
- Dans l'optique d'une économie durable, la prise de conscience de la valeur de l'énergie — notamment de celle de la chaleur et de l'électricité — doit progresser. Outre l'utilisation active et passive de l'énergie solaire, ceci implique la promotion de l'efficacité et de la suffisance. En effet, chaque kWh de chaleur ou d'électricité non produit est le plus écologique.
- Après des décennies de croissance ininterrompue, la consommation d'énergie non renouvelable doit se stabiliser et diminuer sur le long terme.



Mesures à prendre

- Vérité des coûts : l'énergie solaire joue un rôle central dans l'abandon des sources d'énergie fossiles, car elle dispose du plus grand potentiel et implique chaque citoyen dans la transition énergétique. Les prix des énergies fossiles et nucléaires doivent enfin refléter leurs véritables coûts, directs et indirects.
- Promotion de l'efficacité et de la suffisance : dans tous les domaines, les services énergétiques doivent être fournis en utilisant le moins d'énergie possible et de manière écologiquement responsable. La suffisance et l'efficacité doivent être encouragées par des mesures appropriées, comme par exemple des tarifs énergétiques progressifs.
- Obligation d'utiliser des sources d'énergie renouvelables : les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers sont invités à mettre en œuvre la transition vers l'utilisation de sources d'énergie inépuisables. Si la responsabilité individuelle et le volontariat ne produisent pas les effets escomptés, il convient d'instaurer des obligations en matière d'énergies renouvelables.
- Encouragement de l'indépendance énergétique et économique vis-à-vis de l'étranger : au niveau national, la dépendance énergétique actuelle vis-à-vis de l'étranger doit être réduite, car elle porte atteinte à la souveraineté du pays. Une décentralisation de la production énergétique renforce non seulement la participation individuelle, mais aussi la résilience du système.
- Encouragement de la décentralisation et la diversification des sources d'énergie : les sources d'énergie qui ne peuvent couvrir qu'une petite partie de la consommation totale d'énergie doivent également être exploitées. La combinaison de plusieurs sources pour couvrir un besoin ainsi qu'une décentralisation croissante sont généralement appropriées. Dans l'idéal, l'énergie est consommée là où elle est produite afin de réduire les pertes de transport.
- Encouragement des considérations économiques à long terme : le développement du nouveau système énergétique ne doit pas être entravé par des considérations de rentabilité à court terme. Les limites de la croissance sont reconnues.
- Sécurité des investissements et accès facilité au réseau pour les producteurs d'électricité solaire : toutes les formes d'énergie doivent être mises sur un pied d'égalité. Il est impératif de privilégier les solutions économiques et rapidement développables et de simplifier leur mise en œuvre au maximum. Les nouvelles énergies renouvelables doivent donc être rétribuées selon leur prix de revient, à un tarif d'achat fixe sur le long terme.
- Promotion de la recherche et des applications : des moyens financiers suffisants doivent être mis à la disposition de la recherche et du développement dans le domaine du nouveau système énergétique. La recherche et le développement dans l'industrie, l'artisanat et les hautes écoles doivent également porter sur des technologies énergétiques de faible puissance. Il convient notamment de promouvoir les procédés de stockage saisonnier de l'énergie solaire. L'échange international d'idées et la coopération accélèrent la mise en œuvre pour le bien de tous.
- Promotion de l'information : la SSES s'efforce, en collaboration avec d'autres associations et groupes d'intérêt, d'informer la population de la nécessité d'une utilisation efficace de l'énergie solaire.



- Uniformisation de la mise en œuvre : pour que la progression puisse être poursuivie dans toute la Suisse, il faut uniformiser la mise en œuvre. Ceci concerne notamment la pratique en matière d'imposition, de financement et d'autorisation. En outre, des directives devraient être élaborées dans le domaine de la protection des monuments historiques et la marge de manœuvre en la matière élargie.
- Représentation d'intérêts : la SSES défend les intérêts des producteurs et productrices de nouvelles énergies renouvelables aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Elle assume également la fonction d'organisation de défense des consommateurs. Elle préconise en outre des mesures visant à impliquer le grand public, notamment les personnes non propriétaires de leur logement.

